

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrés et transcrits au moyen d'appareils électroniques)

JEUDI 8 mars 1966

● (11.30 a.m.)

Le PRÉSIDENT (M. Loiseau): Nous devons étudier le Bill S-7, Loi constituant en corporation l'*Evangelistic Tabernacle Incorporated*.

Mais avant de procéder, je demanderais une motion pour faire imprimer les témoignages, les 500 exemplaires qui furent imprimés mais non distribués. Nous avons eu la dernière fois une motion pour l'impression de 500 exemplaires en anglais et 250 en français.

M. FAIRWEATHER: Vous n'imprimez ces témoignages qu'à moins d'en avoir besoin.

Le PRÉSIDENT: Des députés nous en ont demandé des copies. Nous devrions approuver cette motion car nous en aurons besoin d'un moment à l'autre; il vaut mieux être prêt. Il est proposé par M. Lachance, appuyé par M. Smith, que le Comité fasse imprimer 500 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages. Adopté? Adopté.

Ce matin, nous devons étudier le bill S-7, Loi constituant en corporation l'*Evangelistic Tabernacle Incorporated*. J'aimerais que M. Stefanson, parrain du bill, présente au Comité M. Belfoi, agent parlementaire. Auriez-vous quelques mots à dire à ce sujet?

M. STEFANSON: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, vous n'êtes pas sans savoir que ce bill a été inscrit au *Feuilleton* l'été dernier, qu'il a subi la deuxième lecture le 28 juin, mais qu'il n'a pu atteindre l'étape du Comité. Quand le Parlement fut dissous, il mourut au *Feuilleton*. Alors il est resoumis à cette session et aujourd'hui, faute de fonds, les gens parties au bill ne peuvent être présents. C'est pourquoi j'espère bien que l'agent parlementaire, ici présent, saura bien répondre aux questions qui seront posées à cette assemblée spéciale. Je suis donc très heureux de voir ici ce matin M. Belfoi de la *Herridge Tolmie and Co.*; il est prêt à répondre à nos questions. Merci.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Belfoi, avez-vous quelques chose à dire sur l'objet du bill en général, pour que nous ayons un interrogatoire sur le Bill, sur le préambule?

M. BELFOI: L'objet de ce bill en général, c'est qu'un groupe ou un organisme religieux qui n'est pas présentement constitué en corporation, désire s'unir et constituer un groupe en corporation pour encourager la formation d'organismes religieux ou les affiliations et amener d'autres provinces à s'associer à notre corporation. Je pourrais aller plus loin mais peut-être anticiperais-je vos questions.

M. SMITH: Est-ce que ce bill, dans l'ensemble, ressemble à certains bills dont ce Comité a déjà été saisi les années passées?